

ABONNEMENT

SAUMUR:
An. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
An. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 AOUT

LE SECRET DES LETTRES

On signale de différents côtés des retards
considérables dans la distribution des let-
tres arrivant du Tonkin et de l'Annam.
Plusieurs familles, dont les membres occupent
dans l'Indo-Chine des situations importan-
tes, ont reçu des lettres en retard qui sem-
blent avoir été retenues d'un courrier à
l'autre. Ce qui le confirme, c'est que, sous
prétexte de décollage en cours de route par
suite de la température estivale, ces corres-
pondances ont été ostensiblement refermées
après avoir subi des manipulations presque
palpables.

L'administration des colonies, dit à ce
propos le Petit Marseillais, « a déjà été sus-
pectée d'avoir recours à des moyens d'investi-
gation illicites pour percer à jour les tirail-
lements de plus en plus fréquents qui exis-
tent au Tonkin entre l'autorité civile et l'au-
torité militaire.

« Soit entre Hanoi et Hai-Phong, soit de
la baie d'Along à Saïgon, soit à bord du pa-
quebot postal revenant de Chine, soit à
Marseille, soit à Paris à l'arrivée des cour-
riers venant de l'Extrême-Orient, a-t-on ja-
mais eu recours aux pratiques de l'ancien
cabinet noir? Nous posons la question en
constatant le fait de correspondances distri-
buées tardivement à Paris, sans que rien
puisse l'expliquer, qu'une investigation offi-
cieuse. »

La protestation du Petit Marseillais est lé-
gitime, mais nous nous contenterons de de-
mander si le fait de détacher ou de retenir
plus ou moins longtemps des lettres
adressées à des particuliers est plus scan-
daleux que de faire subir le même traitement
à des lettres adressées aux maires des com-
munes? Pour notre part, nous ne voyons
aucune différence, et quels que soient le si-
gnataire et le destinataire, nous envelop-
pons ceux qui détachent et retiennent les
lettres dans la même réprobation et le
même mépris.
ERNEST BAUDOIN.

FIN DE LA GRÈVE DES TERRASSIERS

Les terrassiers, à bout de ressources, ont
décidé de reprendre le travail. C'est la com-
mission exécutive de la grève qui a pris l'ini-
tiative de leur proposer cette résolution en
leur avouant que l'état de la caisse ne per-
mettait plus de continuer l'allocation d'un
secours quotidien de cinquante centimes.
La déclaration de la commission porte que
la grève n'est pas vaincue et qu'elle ne se
rendra pas. Elle subit un temps d'arrêt; elle
existera à l'état latent, frappant à l'impro-
viste les chantiers qui n'ont pas accepté le
salaire de 60 centimes l'heure.

Elle change tout simplement de tactique
pour harceler le patronat et finir le travail à
l'état permanent de désorganisation. Elle dit
en terminant:

« Très prochainement la corporation,
ainsi préparée et armée pour la victoire, se
dressera de nouveau unie et compacte en
face des exploités, affameurs, donnant à
la classe ouvrière le plus bel exemple de so-
lidarité dans l'action. »

Ce sont là des phrases destinées à couvrir
la retraite. En réalité, la grève est terminée
et probablement pour longtemps.

M. Constans a, dit-on, écrit à M. Floquet
pour lui faire part de sa résolution de con-
server son siège à la Chambre et de ne pas
retourner en Indo-Chine. Cette résolution
serait absolument définitive.

On parle, pour le remplacer en qualité
de gouverneur général, de M. Granet, ancien
ministre des postes et télégraphes, ou de
M. Le Myre de Vilers, actuellement résident
général à Madagascar.

Il y a urgence de prendre une détermi-
nation. Les affaires vont de mal en pis là-
bas.

LES ÉLECTIONS DU 19 AOUT

LE GÉNÉRAL BOULANGER A ABBEVILLE

Le général Boulanger est arrivé à Abbe-
ville jeudi matin à 9 heures.

Une foule énorme l'attendait. La gendar-
merie gardait les abords de la gare.

L'ovation préparée au général a été con-
tre-carrée par une contre-manifestation, et
une bagarre s'est produite. Des rixes se sont
élevées sur plusieurs points. Le maire de
Valines, qui sifflait, a été frappé. L'agres-
seur a été arrêté.

Le cimetière était gardé par des agents
de police et par des chasseurs à cheval.

On laisse entrer le général, ses amis et
les journalistes.

Nous nous trouvons en face du monu-
ment Courbet, dont l'entrée a été fermée
d'un commun accord, dit-on, entre la fa-
mille et l'administration du cimetière.

Le groupe dont fait partie le général se
dirige alors vers la porte, où le général
prononce un discours des plus agressifs.

Après ce discours, le tumulte est devenu
effroyable. La gendarmerie a dispersé la
foule.

Plusieurs arrestations ont été opérées.
Le général Boulanger est parti à 11 heu-
res 25.

A Woincourt et à Ault, ainsi qu'à Cayeux,
le général a été l'objet de manifestations
hostiles, huées, sifflets, mélangées comme
tousjours d'acclamations.

Le général a traversé Saint-Valery à 5
heures 40, au milieu de manifestations con-
tradictoires.

Ici le tumulte a été extraordinaire jus-
qu'au moment où le général Boulanger a pu
prendre le train pour Rue.

En quittant Doullens, le général a
adressé aux habitants la proclamation sui-
vante:

« Hier, je suis venu loyalement dans vo-
tre ville pour m'entretenir avec vous de vos
intérêts.

« Une administration, qui veut vous inti-
mider, vous a empêchés de vous trouver au
rendez-vous que je vous avais fixé.

« Vous vous vengerez, dimanche, de
l'outrage qu'on vous a fait en faisant occu-
per comme une ville ennemie une ville à
laquelle, depuis si longtemps, on refuse une
garnison.

« En même temps, par vos votes, vous
vengerez la troupe et la gendarmerie, aux-
quelles on a fait un sanglant affront en les
associant à une ignominieuse besogne de
police secrète.

19 août. » Général BOULANGER. »

En outre, M. Turquet a télégraphié au
ministre de la guerre:

« Vous avez fait occuper la ville de Dou-
llens militairement, hier. Vous avez oublié
de faire donner à manger à vos soldats qui,
depuis hier midi jusqu'au moment où nous
partons, n'ont reçu aucune distribution de
vivres. »

SOLENNITÉ ALLEMANDE

L'Empereur a assisté, dans la matinée
d'avant-hier, avec le prince Léopold, à
l'inauguration du monument du prince
Frédéric-Charles à Francfort-sur-l'Oder. Il
a fait une promenade en voiture à travers la
ville et a été partout l'objet d'ovations en-
thousiastes.

L'Empereur a ensuite assisté au déjeuner
offert par la municipalité dans la grande
salle de l'Hôtel de Ville.

Le bourgmestre a exprimé la satisfaction
qu'éprouvait la ville de la visite de l'Empe-
reur, et il a terminé en portant un toast au
souverain.

L'Empereur a remercié de l'accueil solen-
nel qui lui était fait.

« Je connais bien, a-t-il dit en substance,
les liens de fidélité et de dévouement pro-
fond qui, depuis des siècles, unissent la na-
tion à la maison des Hohenzollern.

« L'empereur Guillaume I<sup>er</sup> savait bien
aussi qui il choisissait lorsqu'il confiait le
commandement du 3<sup>e</sup> corps d'armée au
prince Frédéric-Charles, que son caractère
inflexible, sa puissante volonté, son génie
stratégique rendaient si apte à conduire ce
corps, à faire des enfants de Brandebourg
les soldats qui ont gagné la bataille de Vion-
ville.

« L'empereur Guillaume, l'empereur Fré-

57 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XVII

Épilogue

(Suite)

Quand il eut achevé, voyant que Barbot l'exa-
minait avec surprise, il reprit rapidement:

— Monsieur Barbot, vous avez recueilli et sauvé
ce que j'ai de plus cher au monde, et vous venez
de me rendre la vie en terminant mes angoisses;
ma reconnaissance vous est acquise à jamais.

— Oh! monsieur...
— Ne vous en défendez pas, mon ami, et laissez-
moi encore vous serrer la main... Mais j'ai hâte de
recevoir ma mère et ma fiancée, voulez-vous m'ac-
compagner avec vous, voulez-vous que nous partions
tout de suite?

— Volontiers; entrez dans ma barque, nous
rumerons tous deux... Ah! qu'elle surprise et
quelle joie pour ces dames!

— Sont-elles au moins bien portantes et bien
couragieuses?

— Bien portantes, oui, mais couragieuses, je ne
voudrais pas trop l'affirmer. Mlle Charlotte est
bien triste depuis quelques jours, et c'est elle qui

a absolument voulu que je partisse ce matin. La
vieille Rosalie, aussi, s'enneva beaucoup à mon
moulin.

— En route, en route! s'écria Louis, qui, déjà,
brûlait du désir d'être arrivé.

Quelques instants après, le vieux pêcheur et le
jeune homme, assis dans le Brochet, ramaient
avec vigueur et, aidés par le courant, faisaient
voler leur barque dans la direction de Candés.

Chemin faisant, le père Barbot racontait com-
ment il avait recueilli les trois infortunées, et ses
récits faisaient palpiter le cœur de Louis Duparc.
Il s'expliquait maintenant pourquoi sa mère et sa
fiancée n'avaient pu être retrouvées dans le coin
de terre où la Providence leur avait donné asile.
De son côté, Louis dut conter ses aventures et dire
comment il avait failli périr avec ses amis.

Quelques heures s'écoulèrent ainsi, rapides
comme l'espérance.

Tout à coup, le père Barbot poussa un cri:

— Voyez, là-bas, à notre gauche, cette rivière
qui serpente au pied des collines, c'est la Vienne,
et cette tour est mon moulin. Dans quelques
minutes, nous serons arrivés.

Louis abandonna un instant son aviron et se
dressa dans la barque pour mieux voir le refuge
où étaient cachées celles qu'il aimait.

Quelle forte et douce émotion emplissait en ce
moment son âme!

Mais bien vite il se remit et, saisissant de nou-
veau sa rame, il redoubla d'ardeur et le Brochet
glissa comme une plume vers l'embauchure de la
Vienne.

Pendant ce temps, M<sup>me</sup> Duparc et Rosalie,
assises au foyer de la mère Julienne, devisaient
entre elles du voyage du père Barbot et échan-
geaient leurs espérances. Elles n'osaient pas trop
exprimer devant la femme du vieux pêcheur qui
les avait recueillis et gardés avec tant de bonté,
le vif désir qu'elles avaient de retourner aux
Sablons, mais leur visage altéré témoignait de
leurs préoccupations et de leurs souffrances.

— Ah! madame, disait Rosalie, seriez-vous
heureuse si vous revoyiez M. Louis!

— Je n'ose y penser, répondait en tremblant la
pauvre femme; à cette seule idée, je me sens
mourir de joie.

Quant à Charlotte, elle avait quitté le moulin et
s'était réfugiée, pour rêver plus à son aise, dans un
bouquet d'arbres verts qui couronnait la colline et où
souvent elle allait cacher ses soucis et ses pleurs.
Elle attendait là, tremblante, anxieuse, le retour
du père Barbot.

La soirée était splendide. Le soleil s'inclinant à
l'horizon, envoyait obliquement ses chauds rayons,
et l'ombre du moulin s'étendait sur la Vienne et
jusqu'aux prairies du Verron, de l'autre côté de
la rivière. Les poissons se jouaient dans les eaux

calmes et de temps à autre on les voyait bondir à
la surface et leurs écailles étincelaient une seconde
comme un poignard d'argent, pendant que les
martins-pêcheurs, en poussant leur cri aigu, cher-
chaient à saisir au vol l'ablette et le goujon.

Sur les rives, sifflait le merle et chantait
l'alouette, ces deux oiseaux qui Dieu a donnés au
laboureur pour être les compagnons de sa vie
solitaire. Une légère brise soufflait dans les sapins;
tout était bon, tout était doux dans la nature, tout
invitait à la paix et au bonheur.

La porte de la petite maison du père Barbot
s'ouvrit subitement et un jeune homme parut qui
précédait d'au moins cinquante mètres le vieux
pêcheur essoufflé. Rosalie détourna la tête et
poussa un cri perçant. M<sup>me</sup> Duparc se leva sus-
cité, effrayée, et faillit tomber à la renverse en
portant la main à son cœur.

Elle venait de reconnaître son fils.

Louis s'élança, reçut sa mère dans ses bras et la
couvrit de baisers et de caresses.

— Ma chère mère, revenez à vous, n'ayez plus
peur, c'est moi, c'est votre petit Louis, c'est votre
enfant; calmez-vous, ne tremblez pas ainsi, nous
sommes sauvés...

Mais il fallut plus d'un quart d'heure pour que
M<sup>me</sup> Duparc reprit ses sens et revint à elle; la
surprise avait été trop vive et la joie trop forte.
Mais les larmes de son fils, la gaieté exubérante

déric, le prince Frédéric-Charles, d'autres généraux encore qui aidèrent à créer l'empire ne sont plus, pourtant ils continueront de vivre éternellement pour le peuple allemand.

De même que la force tenace, l'infatigable activité des fils de Brandebourg arrachent ses produits au sol avare, de même le 3<sup>e</sup> corps d'armée a su arracher à l'ennemi la victoire. Mais ce que ces régiments ont pu faire, ils le doivent au prince aujourd'hui mort.

Il ne saurait être question de rendre ce qui a été gagné; périssent les 48 corps d'armée, les 42 millions d'habitants de l'Allemagne plutôt que de laisser enlever un pouce des conquêtes qui ont été faites.

C'est dans ce sens, a dit l'Empereur en terminant, que je bois à la prospérité des habitants de Brandebourg, à celle de Francfort-sur-l'Oder et du 3<sup>e</sup> corps d'armée.

L'Empereur est reparti à deux heures pour Potsdam.

## NOUVELLES MILITAIRES

On sait qu'un certain nombre d'officiers et d'hommes de troupe appartenant au 4<sup>e</sup> régiment du génie ont été chargés l'an dernier d'exploiter un tronçon du réseau de l'Etat entre Orléans et Chartres.

Les Allemands poussent beaucoup plus loin l'instruction de leurs troupes spéciales. En 1887, le régiment des chemins de fer qui tient garnison à Berlin, a construit la ligne de Wismar à Caraw et s'est acquitté très habilement de cette tâche.

Aussi, vient-on de lui confier la construction de la ligne de Schwerin à Criwitz. Une compagnie est déjà à l'œuvre.

Les voies à construire ne manquent pas en France. Il y aurait tout avantage à suivre l'exemple des Allemands et à charger en temps de paix le régiment des chemins de fer que nous allons enfin organiser des travaux que les compagnies de sapeurs devront exécuter en temps de guerre.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous reproduisons la délibération que vient de prendre la Chambre consultative de Saumur au sujet du passage des trains de marchandises dans les rues de notre ville.

Cette délibération vient corroborer la protestation de ses nombreux habitants, contre la décision prise par le Conseil municipal le 9 juin dernier.

### Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an 1888, le vendredi 10 juillet, à huit heures du soir, la Chambre consultative des arts et manufactures s'est réunie à l'Hôtel

de Rosalie et les soins empressés du père et de la mère Barbot finirent par la calmer et la rendre à elle-même. Elle respira fortement, fit le signe de la croix, remercia Dieu en son âme, et tout à coup s'élançant :

— Mon fils ! s'écria-t-elle, mon fils !

La mère et le fils restèrent étroitement enlacés pendant quelques minutes; de douces larmes étaient dans tous les yeux. A la fin, ce fut M<sup>me</sup> Duparc qui, la première, connaissant le cœur de son fils et ses secrets, eut la force, presque héroïque, de se détacher des étreintes de Louis.

— Et Charlotte, murmura-t-elle, la Charlotte qui t'attend ?

Louis frémit.

— Où est-elle ? demanda-t-il vivement.

— Sous les sapins, répondit Julienne.

Le jeune homme s'élança au dehors, tandis que le père Barbot s'approchait tristement de M<sup>me</sup> Duparc.

— Il va donc falloir nous séparer, madame, murmura-t-il; c'est un vilain jour pour nous ! car nous vous aimions bien !

— Nous nous reverrons, s'écria M<sup>me</sup> Duparc, rayonnante de bonheur; vous viendrez nous voir aux Sablons... vous avez été tous les deux si bons, si compatissants pour nous ! Nous ne vous oublierons jamais.

Cependant Charlotte, voyant le jour baisser, se

de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M. Lambert-Lesage, son président.

M. le président ouvre la séance. Il expose que le 3 juillet dernier la Chambre consultative a été appelée à donner son avis sur l'avant-projet du chemin de fer de Saumur à Cholet; que depuis cette époque, c'est-à-dire le 9 du même mois, le Conseil municipal de Saumur a émis un vote tendant à autoriser le passage des trains de marchandises de la gare de Nantilly à celle du chemin de fer d'Orléans en empruntant la ligne des tramways.

M. le président fait observer que cette décision du Conseil municipal, contre laquelle cinq de ses membres ont protesté, ne pouvait échapper à l'attention de la Chambre consultative, qui n'avait pu, le 3 juillet dernier, se prononcer sur une décision qu'elle ne pouvait prévoir et qui n'a été prise que le 9 du même mois.

M. le président ajoute que l'avis que la Chambre est appelée à donner aujourd'hui formera une annexe à sa délibération du 3 juillet dernier.

Plusieurs membres de la Chambre prennent successivement la parole et font ressortir tous les inconvénients qui résulteraient, pour la ville de Saumur, du passage permanent des trains de marchandises dans ses principales rues et sur ses ponts; ils font remarquer que MM. les ingénieurs de l'Etat, chargés de l'étude de l'avant-projet du chemin de fer de Saumur à Cholet, n'ont jamais eu la pensée d'infliger à notre ville une servitude aussi onéreuse et aussi préjudiciable à ses intérêts. Ces mêmes membres ajoutent que des pétitions, revêtues de nombreuses signatures, témoignent assez hautement de la répulsion qu'éprouve la majeure partie de la population contre le projet du Conseil municipal; ils font observer, en outre, que le passage des trains de marchandises par nos principales rues et nos ponts rendrait la circulation plus difficile les jours de marché surtout et deviendrait un véritable danger pour la sécurité publique.

Un autre membre appelle l'attention de la Chambre sur la situation qui serait faite à l'Ecole de cavalerie qui ne pourrait plus, sans péril, sortir ses chevaux par suite de la rencontre des nombreux trains de marchandises; que, placée, pour ainsi dire, au milieu d'une gare, elle ferait, avec raison, entendre ses plaintes, et peut-être qu'un jour l'on nous enlèverait cette Ecole si enviée qui fait la fortune et l'éclat de notre ville, et donne au budget municipal un appoint considérable par les recettes de l'octroi.

Plusieurs membres de la Chambre font observer que les deux gares de Saumur, situées à une assez grande distance l'une de l'autre, causent aux commerçants un véritable préjudice par la perte de temps qu'ils éprouvent chaque jour en livrant leurs marchandises à deux gares différentes.

Ils estiment qu'il y aurait une entente très possible entre les deux Compagnies pour que la gare d'Orléans soit seule chargée de la réception des marchandises; que les deux gares, aujourd'hui en communica-

tion directe, par le pont de fer sur la Loire, rendrait facile la centralisation du dépôt des marchandises.

tion directe, par le pont de fer sur la Loire, rendrait facile la centralisation du dépôt des marchandises.

La Chambre, après en avoir délibéré : Considérant que le passage des trains de marchandises par les rues et les ponts de Saumur présenterait un danger permanent pour la sécurité de ses habitants; que l'Ecole de cavalerie aurait elle-même à subir une situation intolérable;

Considérant que la gare de Nantilly est aujourd'hui en communication directe avec celle d'Orléans, sans qu'il soit besoin d'emprunter la ligne des tramways; que le transport des marchandises par cette voie, et tout à l'avantage de celle-ci, occasionnerait, pour le commerce en général, un surcroît de dépenses par suite des frais de chargement et de déchargement;

Considérant, en outre, que la centralisation du dépôt des marchandises à une seule et même gare, présente un avantage réel pour les commerçants;

Par tous ces motifs, la Chambre, après en avoir délibéré, à l'unanimité formule ainsi son avis :

1<sup>o</sup> Interdiction complète des trains de marchandises dans les rues et sur les ponts de Saumur;

2<sup>o</sup> Centralisation du dépôt des marchandises à la gare du chemin de fer d'Orléans;

3<sup>o</sup> Etablissement d'un rail spécial, allant de la gare de l'Etat à la gare d'Orléans.

Fait, clos et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le président de la Chambre consultative des arts et manufactures,  
LAMBERT-LESAGE.

### La destruction du poisson dans la Loire, et le traîneau

On écrit de Montsoreau au Journal d'Indre-et-Loire :

Il y a deux ans environ, l'attention des administrations préfectorales de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire fut appelée, par la voie de la presse, sur la destruction du poisson dans nos rivières, et particulièrement dans la partie de la Loire située entre Candés et Saumur. Les plaintes des populations, exprimées dans les journaux, eurent pour résultat de stimuler le zèle des agents chargés de réprimer les infractions aux règlements sur la pêche. La surveillance fut plus active, plus rigoureuse. Les engins prohibés se cachèrent, la loi fut respectée.

Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, de sorte que, à une époque où l'on voit tant de choses extraordinaires, les populations en sont à se demander si les lois sur la pêche, en ce qui touche les engins prohibés, n'auraient pas été abolies.

Le grand coupable, le grand destructeur, le terrible engin qui dépeuple à fond les rivières, c'est le traîneau, filet dont les mailles sont tellement étroites qu'un crayon y passerait à peine. Son nom indique assez de quelle façon on en fait usage. Deux hommes ont beaucoup de peine à le ma-

nœuvrer, et pour l'amener à terre, ces gens sont obligés de se mettre les jambes à l'eau. La plupart de ces sortes d'engins ont une cinquantaine de mètres de longueur; mais on en a vu qui mesuraient plus de cent mètres, et alors pour tirer ce filet, qui racle le lit du fleuve, les forces de trois hommes au moins sont nécessaires.

La pêche au traîneau ne se pratique qu'à l'époque des basses eaux, sur les grèves; et notez bien ceci, dans de pareilles conditions on ne prend que le petit poisson, dont les trois quarts n'ont pas la longueur réglementaire.

Si, lorsqu'un coup de traîneau a été donné, vous vous rendez sur le lieu où l'on a tiré l'engin, vous trouvez, gisant sur le sable, des milliers de poissons, longs comme des épingles et qui ont été tués par l'effet de la traction du plomb de l'engin sur le fond de la rivière. Naturellement, les braconniers ne recueillent pas ce misérable fretin. C'est une mission dont se chargent les oiseaux.

Le poisson pêché en fraude est vendu, non pas dans les bourgs voisins de la Loire, mais dans les localités un peu éloignées et où il n'y a pas de cours d'eau. On assure même qu'il en est expédié sur Paris.

Il n'y a pas longtemps, un député et conseiller général d'Indre-et-Loire proposait de créer dans ce département un établissement de pisciculture dans le but de repeupler les rivières. Excellent projet sans doute, mais nous croyons qu'il serait plus urgent, plus utile de protéger sérieusement le poisson qui existe et de réclamer une sévère application des lois qui répriment le braconnage.

Ce qu'il faut, c'est une surveillance toujours zélée, incessante et en même temps rigoureuse.

En vérité, MM. les employés supérieurs du service de la Loire et MM. les ingénieurs de Saumur seraient frappés de stupéfaction si, comme les riverains du fleuve, ils voyaient de quelle façon les choses se passent du côté de Montsoreau, Varennes, Turquant et autres communes, et comment on y respecte les règlements sur la pêche.

Aujourd'hui, l'engin prohibé ne se cache plus; il ne se contente plus de travailler la nuit; il se montre au grand jour, en plein soleil, si bien que les habitants peuvent à chaque instant se payer le plaisir de voir pêcher au traîneau. Et voyez l'audace, l'impudence des braconniers ! ils transportent, déploient et manœuvrent tranquillement leurs engins presque en face et à quelques centaines de mètres de la demeure des gardes-pêche !...

De toutes parts, depuis Candés jusqu'à Saumur, les pêcheurs (ceux qui respectent les règlements) crient misère. Ils ne prennent rien; et comment pourraient-ils prendre quelque chose, quelque pièce ayant de la valeur, puisque l'engin des braconniers, l'engin prohibé, détruit tout ?

En écrivant ces lignes, en appelant sur cette situation l'attention de M. le préfet de Maine-et-Loire, du Conseil général et des ingénieurs de la Loire, nous sommes l'écho des justes doléances et des plaintes des populations riveraines du fleuve.

Espérons que satisfaction leur sera donnée et qu'une surveillance active empêchera la continuation de délits qui portent une atteinte sérieuse à l'une des branches les plus importantes de l'alimentation publique.

Tous les témoins que nous connaissons et qui avaient déjà signé le contrat, signèrent aussi l'acte de mariage, Symphorien Beaudrillard, toujours vigoureux et imposant, Lheureux, de plus en plus optimiste, Pays et Desplats.

Le père Charles et le Furet étaient aussi dans un coin, avec le père et la mère Barbot, admirant la grâce de la jeune mariée, et les belles toilettes qui remplissaient l'église. Il n'y eut point de noces bruyantes, à cause de la mort de M<sup>me</sup> Rosa Marinval, et chacun fut gré aux deux époux de cet acte de délicatesse et de reconnaissance, mais il y eut, après la cérémonie, une abondante distribution de pain aux pauvres de la paroisse.

C'est ainsi que Louis Duparc et sa femme inaugurèrent leur union qui devait être une union chrétienne et heureuse.

Le même jour, Raimbault Marinval, condamné à plusieurs années de travaux forcés, partait pour le bagne de Toulon.

— Mon enfant, disait le soir Symphorien au Furet, c'est la justice, vois-tu; Louis et Charlotte sont heureux parce qu'ils l'ont mérité, et Raimbault est malheureux parce qu'il l'a bien voulu, et qu'il a été voleur et assassin. Cela finit toujours comme ça, tôt ou tard, tu m'entends bien ?

— Oh ! oui, monsieur Symphorien !

FIN.

TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SAUMUR

Les audiences de vacation ont été fixées :

La 1<sup>re</sup> au samedi 18 août 1888;

La 2<sup>e</sup> au samedi 1<sup>er</sup> septembre;

La 3<sup>e</sup> au samedi 15 septembre;

La 4<sup>e</sup> au samedi 29 septembre.

L'audience de rentrée aura lieu le mardi 16 octobre 1888.

L'heure nationale

Une réforme très intéressante est sur le point d'être accomplie.

Sur la demande du colonel Laussedat, le savant directeur du Conservatoire des arts et métiers, le gouvernement se propose d'adopter désormais pour toute la France une heure unique, uniforme; ce serait l'heure moyenne du méridien de Paris et elle serait employée exclusivement sur toute l'étendue du territoire, dans toutes les villes et dans toutes les gares.

A cet effet, dit le colonel Laussedat, les

Compagnies de chemins de fer devraient s'entendre avec le directeur de l'Observatoire de Paris pour obtenir, aussi souvent qu'elles en auraient besoin, communication de l'heure, à une seconde près; cette heure serait celle que devraient indiquer les cadrans extérieurs des gares aussi bien que les cadrans intérieurs.

Les municipalités des villes seraient invitées elles-mêmes à faire régler leurs horloges sur l'heure des chemins de fer, qui prendrait le nom d'heure nationale.

Aux gares ou aux stations frontalières de chaque ligne, il y aurait deux cadrans, l'un pour l'heure nationale, l'autre pour l'heure du pays voisin, et les gouvernements étrangers seraient priés de prendre les mêmes dispositions aux extrémités de chacune de leurs lignes.

Cette réforme supprimerait, comme l'a fait remarquer M. Camille Flammarion, les trois systèmes d'heures que l'on emploie en ce moment en France; ces trois systèmes sont :

1° Le temps moyen du lieu, l'heure locale, qui diffère d'une ville à l'autre suivant la position en longitude, et qui varie de quatre minutes par degré.

Il est 6 h. 49 m. 46 s. à Nice, quand il est 6 h. 00 m. 00 s. à Paris et 5 h. 32 m. 41 s. à Brest.

La différence de l'heure locale entre les stations extrêmes de la France est de 47 minutes 15 secondes.

2° L'heure de Paris, temps moyen de l'Observatoire de Paris, qui est envoyée chaque matin par voie électrique à toutes les stations télégraphiques de France. Elle est employée dans le service des télégraphes et sert à régler les horloges publiques de chaque localité.

3° L'heure des chemins de fer, désignée ordinairement, par erreur, sous le nom d'heure de Paris. La nécessité d'une heure uniforme s'est fait sentir le plus impérieusement dans l'exploitation des chemins de fer, et l'on y a adopté, pour base du service des trains, le temps moyen de Paris. Mais, par condescendance à l'inexactitude des voyageurs, on a voulu donner à ceux-ci une marge suffisante en retardant de cinq minutes les horloges qui régissent la marche des trains.

Cette heure uniforme, que le colonel Laussedat appelle l'heure nationale, serait adoptée à partir du 1<sup>er</sup> mai 1889, c'est-à-dire avec l'inauguration de l'Exposition.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Dans la nuit du 43 août, le feu s'est déclaré dans un tas de gerbes de blé et d'avoine, près de la ferme de Cornu, exploitée par M. Bertin.

M. le chef de gare, avec l'aide des employés du chemin de fer, a fait manœuvrer la pompe de la gare; la gendarmerie et les pompiers de Martigné sont également accourus sur les lieux pour combattre l'incendie.

Les pertes s'élèvent à 4,525 fr. et sont couvertes par l'assurance la Confiance.

ANGERS. — Jeudi dernier, une pauvre veuve, débitante de tabacs à la Pyramide, M<sup>me</sup> Mangeau, était occupée à préparer son déjeuner sur un fourneau à pétrole, quand soudain une explosion se produisit.

En un instant elle fut recouverte du li- quide enflammé.

Elle sortit appelant au secours; malheureusement, l'air activant les flammes, lorsqu'on arriva à elle, elle avait tout le corps brûlé. Elle était horrible à voir.

M<sup>me</sup> Mangeau, veuve d'un ancien gendarme, expira trois heures après dans des souffrances indescriptibles.

#### LES DEUX FAILLITES DE M<sup>me</sup> PELOUZE

Nous lisons dans la France :

M<sup>me</sup> Pelouze, la richissime propriétaire de Chenonceaux, connue de tout Paris, a été déclarée hier matin en faillite par le tribunal de commerce de la Seine.

Ce fait avait lieu de surprendre.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au tribunal de commerce au sujet de cette affaire.

Jeudi matin, M<sup>me</sup> Pelouze déposait son bilan au greffe du tribunal. Elle affirmait qu'elle était obligée de suspendre ses paiements et elle insistait beaucoup pour que la déclaration de faillite fût prononcée dans le plus bref délai possible.

On fit observer à M<sup>me</sup> Pelouze qu'elle n'était pas justiciable de la juridiction con-

sulaire, puisqu'elle ne faisait aucun commerce.

M<sup>me</sup> Pelouze put élever qu'elle se livrait depuis trois ans au commerce de vin dit à moussoux de Chenonceaux.

Le tribunal de commerce fut donc obligé de reconnaître qu'il y avait spéculation.

Une autre objection fut soulevée. La déclaration ne pouvait être faite à Paris, puisque la maison de commerce se trouvait dans le ressort du tribunal de Tours.

A cela, M<sup>me</sup> Pelouze répondit que si les caves étaient à Chenonceaux, la maison existait bien à Paris et qu'au surplus son domicile effectif se trouvait depuis longtemps fixé rue de l'Université, 47.

Le tribunal ouvrit une instruction, afin d'examiner s'il pouvait accepter le dépôt de bilan et déclarer la faillite pour cause de suspension de paiement.

Cette enquête établit que les commandes pour le « moussoux de Chenonceaux » parlaient de Paris, que les paiements étaient effectués à Paris.

Hier matin le tribunal se réunit et décida d'accepter le bilan et de prononcer la faillite. M. Beaugé, président de la chambre des syndics, fut nommé syndic.

La propriétaire de Chenonceaux aurait pris cette décision afin d'échapper aux poursuites incessantes des hommes d'affaires de Tours.

Peine perdue; les journaux de Tours publient en 4<sup>e</sup> page, aux annonces légales, l'avis suivant de déclaration de faillite de M<sup>me</sup> veuve Pelouze :

« Sur requête présentée le 13 août dernier, par M. Sarré, banquier à Amiens, créancier, en vertu de titres authentiques, le Tribunal de Commerce de Tours, en son audience de ce jour 17 août 1888, a déclaré la dame Marguerite-Henriette-Joséphine Wilson, veuve du sieur Eugène-Philippe Pelouze, négociante en vins, demeurant au château de Chenonceaux, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour 17 août.

Ont été nommés : Juge-commissaire à cette faillite, M. Boyer, président du Tribunal, et syndic provisoire M<sup>re</sup> Breton, agréé à Tours, impasse Grandière, n<sup>o</sup> 9. »

M<sup>me</sup> Pelouze est donc deux fois en faillite.

LE MANS. — L'orage du 15 août. — Un orage d'une violence inouïe s'est abattu mercredi, vers trois heures, sur la ville du Mans. Il n'a duré que vingt minutes environ, mais il a causé d'assez grands ravages.

Bon nombre de tuyaux de cheminées ont été enlevés par le vent, des arbres ont été brisés... D'autre part, la grêle a ravagé les jardins.

Citons quelques faits.

Dans le petit jardin des Jacobins, la foudre a brisé un superbe noyer d'Amérique, haut d'au moins six mètres. En tombant sur un arbre voisin, il en a cassé quelques branches.

Rue Prémartine, en face de l'octroi, le vent a brisé plusieurs grosses branches à un chêne; un pommier a également été cassé.

Rue de Ballon, le vent a enlevé un tuyau en tôle de la maison occupée par le bureau de l'octroi et l'a violemment projeté sur la chaussée.

Enfin, la direction du Jardin d'horticulture a communiqué la note suivante aux journaux :

« L'orage et la grêle de mercredi ont causé des dégâts considérables dans les jardins d'horticulture. Tous les raisins sont perdus, les poires et les pommes sont meurtries et beaucoup pourrissent. Les corbeilles de fleurs ont également souffert. »

ORLÉANS. — M. Palustre vient de découvrir à Orléans, dans l'église Saint-Pierre du Martroi, une vieille peinture sur bois, la Vierge, qui est un des plus admirables chefs-d'œuvre de la peinture française au quinzième siècle. On croit qu'elle provient des collections du roi René et qu'elle est due au pinceau de Nicolas Froment.

#### L'ANCIEN SOUS-PRÉFET DE SAUMUR

Un incident fort amusant vient de se produire à Vannes. Il est de ceux qui appartiennent à la catégorie des impairs professionnels. Le voici en quelques mots :

M. le préfet du Morbihan, — un bleu

dans la force du terme, — le nommé Demangeat, prononçait le 30 juillet dernier, au lycée de Lorient, un discours plein d'arcrimie dans lequel il prenait à partie M. de Rorthays, ex-préfet du 16 mai.

A son tour, dans une lettre pleine d'esprit, M. de Rorthays prend ce fonctionnaire par le nez et se borne à y placer des béquilles, en lui disant :

« O cher et huitième successeur de mes fonctions, veuillez assujettir vos lunettes et constater que le discours dont vous me faites un crime a été prononcé par un autre, par M. l'amiral de Surville. Vous avez donc confondu le préfet du Morbihan, en 1877, avec le préfet maritime de la même époque. »

Cette simple riposte a suffi, et l'on entend d'ici les gorges chaudes provoquées par l'aimable gaffi du nommé Demangeat.

Il n'a rien gagné en vieillissant l'ancien sous-préfet de Saumur.

#### MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

##### M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 20 août courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

#### OBLIGATIONS A LOTS DE PANAMA

Les cinquante numéros suivants ont gagné chacun 4,000 francs :

473,511	—	1,074,535	—	1,448,448
830,037	—	1,686,907	—	699,032
385,798	—	269,322	—	1,056,498
4,948,732	—	294,044	—	1,279,358
4,990,667	—	39,975	—	809,764
4,305,783	—	1,237,274	—	727,984
4,883,351	—	660,261	—	1,064,943
4,776,771	—	587,851	—	1,257,577
722,292	—	1,109,958	—	891,436
4,674,496	—	1,381,788	—	1,724,789
4,920,242	—	1,381,938	—	1,275,162
248,041	—	1,560,943	—	696,687
4,938,054	—	1,150,259	—	1,006,350
296,275	—	276,441	—	1,097,928
731,589	—	452,748	—	653,549
529,502	—	1,559,835	—	1,402,938
224,942	—	1,820,229	—	

#### FAITS DIVERS

DUEL DE FEMMES. — Le XIX<sup>e</sup> Siècle raconte que deux jeunes filles appartenant à des familles très connues et fort estimées de la ville de Cannes s'étaient éprises d'un jeune homme, de très bonne famille également.

Elles se le disputaient en mariage. Brouillées à mort et désirant en finir une fois pour toutes, elles décidèrent de se battre en duel, et de ne cesser le combat que lorsque l'une des deux serait mortellement blessée.

L'arme choisie était le pistolet.

La plus jeune, âgée de dix-huit ans, a reçu une balle au bras gauche, le bras est cassé; l'aînée, âgée de vingt-deux ans, a été blessée mortellement à la poitrine.

Ce duel a produit une grande impression dans la ville.

UNE PLANTE BAROMÈTRE. — Un savant autrichien avait signalé, il y a quelques mois, une plante dont les processus seraient en rapport étroit avec les variations atmosphériques, et pourrait servir à prédire à coup sûr le temps. On affirme que des expériences scientifiques auxquelles on s'est livré à Vienne ont confirmé cette allégation.

Le département de la marine austro-hongroise se préoccuperait d'introduire cette plante merveilleuse à bord des bâtiments, auxquels elle rendrait les services d'un baromètre infallible, et d'un observatoire météorologique impeccable.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 août.

La physionomie du marché, fort calme du reste, accuse une certaine lourdeur. Toutefois les rentes, malgré de nombreuses ventes, ont gardé leur fer-

meté. Les cours ont été tenus : le 3 0/0 s'est inscrit à 83.72, le 4 1/2 0/0 à fait 105.57.

Le marché des sociétés de crédit a fait très bonne contenance, et les valeurs industrielles ont conservé toute l'avance acquise antérieurement.

Le Crédit Foncier a coté 1,360. Les obligations foncières et communales, toujours favorisées par les demandes suivies des capitaux qui recherchent les placements de premier ordre, ont un bon courant d'affaires.

La Société Générale est très ferme à 475. Les Dépôts et Comptes courants se maintiennent à 602.

La Banque d'Escompte a de bons achats à 505. Le Panama a fait en clôture 263.

L'émission de la Société des Ardoisières de la Forêt que nous avons annoncée, portera sur 5,000 obligations de 250 francs émises à 227 fr. 50 et rapportant 6 0/0 par an. On sait que cette émission est nécessitée par la progression continue du chiffre d'affaires de la société qui ne peut plus satisfaire aux demandes de sa clientèle. Une réflexion complète du matériel s'impose, ainsi que l'ouverture d'un troisième puits. Comme les bénéfices nets sont de neuf francs par mille d'ardoises, toute augmentation de la production aura pour conséquence une augmentation immédiate et considérable des bénéfices. Les souscriptions sont reçues au siège social, à Combrée (Maine-et-Loire), et à la banque Chaumier, à Paris.

A 293 francs on traite l'obligation des chemins de fer de Porto-Rico.

Les Cornet se demandent entre 17 et 20 fr.; les Cornet Smelting Works qui vont être cotés à la Bourse de Bruxelles puis ensuite à la Bourse de Paris sont recherchés à 75 et 80 fr.

Très calme le marché de nos grandes compagnies de chemin de fer. Bon courant d'affaires pour les obligations que recherche leur clientèle spéciale.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 18 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Le Roux. — Nos gravures : Obsèques du « général » Eudes; Le « général » Eudes; Le jeu des trente-six bêtes; Retour du marché en Espagne; Les fêtes de la Cigale; Beaux-Arts : Une sortie; Les régates du Havre et l'escadre de la Manche. — M. Strauss. — M. Cross. — Le Portrait de Mademoiselle X..., nouvelle, par Ch. Moreau-Vauthier. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Bibliographie. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le jeu des trente-six bêtes, interdit au Cambodge. — Les obsèques du « général » Eudes. — L'escadre de la Méditerranée aux régates du Havre. — Les dernières tempêtes, une sortie. — Espagne : Le retour du marché. — Les fêtes de la Cigale. — M. Strauss. — M. Cross. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

#### BOURSE DE PARIS

DU 17 AOÛT 1888.

Rente 3 0/0	83 75
Rente 3 0/0 amortissable	86 40
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 50
Obligations du Trésor	507 50

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

#### LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilogram., 0 fr. 40

CHALEURS ALCOOL de Menthe de RICQLÈS (le seul véritable) contre les maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon. C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Exiger le nom de RICQLÈS.

Librairie ABEL PILON, rue de l'Université, 83, PARIS A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, ÉDITEURS LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; de toutes les PUBLICATIONS ARTISTIQUES. Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc. AU MEILLEUR PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR Payable Cinq Francs par mois PAR CHAQUE CERTAIN DU BULLETIN FINANCIER. ESDOMPTÉ au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

## VENTE

Sur surenchère du dixième  
Aux enchères publiques,  
Au plus offrant et dernier enchérisseur,  
Et en un seul lot,  
D'un corps de Bâtimens

D'HABITATION  
Situé au bourg de la commune de Nueil, arrondissement de Saumur, département de (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des Criées, le samedi 15 septembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite de la surenchère du dixième, qui est de trois cents francs, faite conformément à la loi par M. Pierre Grégoire, cultivateur, demeurant aux Touches, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), d'un immeuble situé au bourg de la commune de Nueil-sous-Passavant, ci-après désigné, vendu, moyennant le prix de trois mille francs, contrat en mains, par :

1<sup>o</sup> M. Eugène Joulain, charpentier, demeurant à Nueil, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme, ci-après nommée ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Félicité Valade, épouse dudit sieur Joulain, avec lequel elle demeure à Nueil.

A : 1<sup>o</sup> M. Perrault, journalier, demeurant au bourg de la commune de Nueil, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme, ci-après nommée ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Françoise Moinet, épouse du sieur Perrault, avec lequel elle demeure à Nueil-sous-Passavant ;

Suivant acte reçu Besson, notaire à Coron, du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

Ladite surenchère validée suivant jugement du Tribunal civil de Saumur, du dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, signifié, et sur la poursuite de M. Pierre Grégoire, propriétaire-cultivateur, demeurant aux Touches, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), surenchérisseur, ayant constitué pour avoué M<sup>e</sup> André Popin, avoué à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8 ;

En présence des époux Perrault-Moinet, sus-nommés, acquéreurs de l'immeuble surenchéri, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis Albert, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 7 ;

Et encore en présence des époux Joulain-Valade, sus-nommés, vendeurs de l'immeuble surenchéri, défaillants, faute d'avoir constitué avoué ;

Il sera, le samedi quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, procédé à l'adjudication aux enchères publiques et en un seul lot de l'immeuble ci-après désigné, sur la mise à prix suivante, savoir :

Le tout joignant au couchant Gréleau, au nord Frapereau, au levant Dinutes, au midi la route de Passavant.

Mise à prix, trois mille trois cents francs, ci..... 3.300

Outre les charges, clauses et conditions insérées au contrat de vente du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, sus-énoncé, dont l'expédition a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, pour servir de minute d'enchère.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur, 7, rue de la Petite-Douve ;

3<sup>o</sup> Au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Saumur, le onze août mil huit cent quatre-vingt-huit.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le seize août mil huit cent quatre-vingt-huit, 1<sup>o</sup> case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 32.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Cabinet de M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

## A CÉDER

PRÉSENTÉMENT

1<sup>o</sup> Fonds de Boulangerie, dont l'un avec l'immeuble dans lequel il s'exploite ; 2<sup>o</sup> Grand Café ; 3<sup>o</sup> Bonne Pharmacie ; 4<sup>o</sup> Magasin de Confection et de Nouveautés ; 5<sup>o</sup> Magasin de Chaussures (affaires exceptionnelles) ; 6<sup>o</sup> Etablissement de Bains et d'Hydrothérapie ; 7<sup>o</sup> Photographie, etc., etc.

Choix de Propriété, de produit et d'agrément.

DEMANDE D'EMPLOYÉ. — M. Langlois, expert, demande un employé au courant des opérations géométriques. — Pressé. — Se présenter.

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT

GRAND GRENIER

Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Gris.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

## QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400 f. au comptant ; Tricycle Peugeot, 500 f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références ; Bicyclette occasion, 150 fr. ; Accessoires pour Bicyclette et tricycles.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques.

Par suite de liquidation de Société

Le VENDREDI 24 août 1888, à une heure du soir, dans un magasin situé à Saumur, rue des Boires,

Il sera vendu :

Environ 30 hectolitres d'eau-de-vie, pure de raisins, par quantité de vingt-cinq litres au moins.

Et un bel alambic en cuivre, presque neuf, contenant trois hectolitres, avec tous ses accessoires.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE BELLE MAISON

Avec Cour et grand Jardin.

A l'entrée du Pont-Fouchard,

Occupée par M<sup>me</sup> JAVELLE et autres.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON

Située à Terrefort,

Commune de Baigneux,

Avec 2 hectares 20 ares 00 centiares de terre et vigne en plein rapport, y attenant.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 32.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Cabinet de M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

## A CÉDER

PRÉSENTÉMENT

1<sup>o</sup> Fonds de Boulangerie, dont l'un avec l'immeuble dans lequel il s'exploite ; 2<sup>o</sup> Grand Café ; 3<sup>o</sup> Bonne Pharmacie ; 4<sup>o</sup> Magasin de Confection et de Nouveautés ; 5<sup>o</sup> Magasin de Chaussures (affaires exceptionnelles) ; 6<sup>o</sup> Etablissement de Bains et d'Hydrothérapie ; 7<sup>o</sup> Photographie, etc., etc.

Choix de Propriété, de produit et d'agrément.

DEMANDE D'EMPLOYÉ. — M. Langlois, expert, demande un employé au courant des opérations géométriques. — Pressé. — Se présenter.

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT

GRAND GRENIER

Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Gris.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

## QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400 f. au comptant ; Tricycle Peugeot, 500 f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références ; Bicyclette occasion, 150 fr. ; Accessoires pour Bicyclette et tricycles.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE BELLE MAISON

Avec Cour et grand Jardin.

A l'entrée du Pont-Fouchard,

Occupée par M<sup>me</sup> JAVELLE et autres.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON

Située à Terrefort,

Commune de Baigneux,

Avec 2 hectares 20 ares 00 centiares de terre et vigne en plein rapport, y attenant.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de **Tâtilles fraîches vides** à des prix avantageux.

MAISON DE COMMERCE demande garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n<sup>o</sup> 1.

## A VENDRE

SUR CONVERSION DE SAISIE EN VENTE VOLONTAIRE

Sur publications judiciaires

# LA TERRE

DE

# MALITOURNE

Située communes de Luynes, Fondettes et Pernay

D'une contenance d'environ 405 hectares, à douze kilomètres de Tours

Maison de maître et dépendances ; quatre corps de ferme contenant environ 50 hectares.

Bois taillis, et vingt et une futaies, contenant environ 330 hectares.

Vignes en plein rapport, 10 hectares.

Terres et prés non compris dans les fermes.

CHASSE -- PÊCHE DANS LES ÉTANGS

Mise à prix : Quatre cent mille francs, ci 400,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, du Samedi 15 Septembre 1888, à midi précis.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Jules MELIN, avoué-poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n<sup>o</sup> 1 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HERVÉ, avoué, présent à la vente, demeurant à Tours, boulevard Béranger, n<sup>o</sup> 9 ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RICHARD, séquestre judiciaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, 36 ;

4<sup>o</sup> Et, pour visiter, au garde de la Propriété.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F<sup>rs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier et bandagiste.

Un employé spécialiste, s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

## Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

# COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Flours Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

# HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accorde, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

# CACAO PUR

# VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.